



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E91833

VALABLE JUSQU'AU 11/09/2026

ÉDITÉ LE

09/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/2009

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 04/01/2024

100 000

Raison sociale : ROSABATIMENT

45 AVENUE PAUL SIGNAC

93100 MONTREUIL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC BOBIGNY 518100433

Téléphone : 01 48 70 70 10

Fax : 01 48 70 17 51

Portable : 06 10 26 34 91

Siret : 518 100 433 00037

Code NACE : 4120A

Site Internet : <http://www.rosabatiment.fr>

E-mail : contact@rosabatiment.fr

Numéro caisse de congés payés : 211832000134

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 00000048772942044877294204

Responsabilité légale :

MARIA DO PINHO BRUNO PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 00000048772942044877294204

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Effectif moyen : 23

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	12/09/2024
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	16/07/2024
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	08/07/2025
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	08/07/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	23/03/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	23/03/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	18/05/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	08/07/2025
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.